

Règlement intérieur du Marathon International de Douala

Article 1 : Organisation

La Société Tara Sports & Entertainment SA, en collaboration avec la Fédération Camerounaise d'Athlétisme organise les 30 et 31 Octobre 2021, la Quatrième édition du Marathon International de Douala en abrégé (MID), sur quatre (04) grandes articulations à savoir :

- Le Marathon international sur un parcours de 42,195 Km, conformément aux règlements des courses sur rue de la Fédération Camerounaise d'Athlétisme (FCA) et de la World Athletics ;
- Le semi-marathon sur un parcours 21 km ;
- La marche sportive sur un parcours de 10 km
- La marche familiale sur un parcours de 3 x 3Km.

Article 2 : Modalités de l'organisation

Le Marathon International de Douala est articulé autour des trois (03) étapes suivantes :

- **Le départ des athlètes :**

Les participants sont tenus de se présenter à la chambre d'appel dès 05h00 précises, pour les formalités préalables, sise esplanade de la Mairie de Douala IV^{ème}.

Le départ effectif des participants est prévu à 07h00 précises à l'esplanade de la Mairie de Douala IV^{ème}.

- **L'arrivée des athlètes :**

L'arrivée des vainqueurs est fixée autour de 10h20min, place de la BESSEKE.

- **La clôture :**

La course sera bouclée à 12h00, compétition et cérémonies comprises. Au terme de 5h de course, tout athlète qui sera encore sur le parcours du marathon sera obligatoirement transporté par un véhicule balai prévu à cet effet.

Article 3 : Critères de participation

Est autorisée à participer aux disciplines du Marathon International de Douala en abrégé (MID), toute personne âgée de dix-huit (18) ans et plus au 1^{er} Janvier 2021, jouissant d'une bonne capacité physique, justifiée par un certificat médical régulièrement délivré par un médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins du Cameroun (ONMC) et exerçant dans une structure sanitaire publique.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés. Les catégories de sexe donneront lieu à un classement séparé.

Article 4 : Inscription

Toute personne désireuse de participer aux disciplines du Marathon International de Douala, devra déposer ou transmettre son dossier d'inscription auprès des points d'inscription au plus tard le 30 Septembre 2021. Elle devra en outre s'acquitter des frais de participation fixés à trois mille (3000) FCFA.

De plus, les inscriptions se font également en ligne en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site du MID www.mid-cm.com.

Tout dossier ne comportant pas l'ensemble des pièces suivantes sera considéré comme incomplet :

- Un formulaire d'inscription dûment rempli ;
- Un justificatif de paiement des droits de participation ;
- Un certificat médical datant de moins de trois (03) mois ;
- Une photocopie de la CNI ou du Passeport en cours de validité.
- Un test COVID datant de 72 Heures au plus

Article 5 : Déroulement de la course

- **Les officiels techniques**

Les officiels techniques des disciplines du Marathon International de Douala sont ceux de la Fédération Camerounaise d'Athlétisme (FCA) et de World Athletics.

- **L'assurance**

La compétition est couverte par une assurance responsabilité civile sport, souscrite auprès de la compagnie d'assurance PRUDENTIAL.

Les biens présents sur le site et le parcours de la compétition ne sont pas couverts par cette assurance. Ainsi, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'un bien.

- **L'assistance médicale**

Une assistance médicale sera assurée aux participants sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront alors habilités à mettre hors course tout participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

- **Le ravitaillement, épongeage et rafraichissement**

Des postes de ravitaillement, d'épongeage et de rafraichissement seront mis en place tout au long du parcours, ainsi qu'il suit :

- ✓ Rafraichissement en eau tous les 5 kilomètres à partir du 5^{ème} kilomètre, 5/10/15/20/25/30/35 kilomètres;
- ✓ Epongeage tous les 5 kilomètres à partir de 7,5 kilomètre 7,5/12,5/17,5/22,5/27,5/32,5/37,5 kilomètres ;
- ✓ Boissons énergétiques et compléments alimentaires tous les 10 kilomètres à partir de 17,5/27,5/37,5 kilomètres.

Article 6 : Chronométrage et contrôle

- **Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par des chronométreurs officiels.

- **Contrôle (éléments témoins)**

Tous les inscrits se verront remettre un carton de course intégré à leur dossard, qui sera retiré automatiquement sur la ligne d'arrivée et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours.

Un athlète n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée. Le carton de course sera récupéré par l'organisation à l'arrivée de la course. En cas d'abandon ou de non-participation, le carton de course devra impérativement être rapporté à l'arrivée.

Article 7 : Retrait des dossards

Chaque compétiteur doit porter un dossard fourni par les organisateurs de la course.

Les dossards seront retirés, auprès des officiels techniques sur présentation d'une pièce d'identité, de la fiche d'inscription, d'un certificat médical datant de moins de trois (03) mois et d'un test COVID d'au plus 72 Heures.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification.

Article 8 : Engagement

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9 : Utilisation de l'image des participants

Par sa participation au marathon, chaque athlète autorise expressément Tara Sports & Entertainment SA, ses partenaires, sponsors et medias partenaires à utiliser leurs images fixes ou audiovisuelles sur tout support y compris les documents promotionnels ou publicitaires sur lesquelles, ils pourraient apparaître lors de leur participation aux épreuves.

Article 10 : Prime de participation et récompenses

Les primes et récompenses décernées aux participants du MID sont classées par sexe et détaillées comme suit :

Prime Marathon Dames

DESIGNATION	U	
1ere Dame	1	2 500 000
2e Dame	1	1 500 000
3e Dame	1	1 000 000
4e Dame	1	450 000
5e Dame	1	250 000
6e Dame	1	150 000
7e Dame	1	100 000
8e Dame	1	75 000
9e Dame	1	60 000
10e Dame	1	50 000
11e à la 25e Dames	20	150 000
MONTANT		6 285 000

Prime Marathon Messieurs

DESIGNATION	U	
1er Homme	1	2 500 000
2e Homme	1	1 500 000
3e Homme	1	1 000 000
4e Homme	1	450 000
5e Homme	1	250 000
6e Homme	1	150 000
7e Homme	1	100 000
8e Homme	1	75 000
9e Homme	1	60 000
10e Homme	1	50 000
11e à la 100e Homme	140	900 000
MONTANT		7 035 000

Prime semi-marathon Messieurs

DESIGNATION	U	
1er Homme	1	200 000
2e Homme	1	150 000
3e Homme	1	100 000
4e à la 50e Hommes	47	235 000
MONTANT		685 000

Prime semi-marathon Dames

DESIGNATION	U	
1ere Dame	1	200 000
2e Dame	1	150 000
3e Dame	1	100 000
4e au 20e	17	85 000
MONTANT		535 000

10Km Marche sportive Messieurs

DESIGNATION	U	
1er Homme	1	50 000
2e Homme	1	40 000
3e Homme	1	30 000
4ème au 50ème	47	235 000
MONTANT		355 000

10Km Marche sportive Dames

DESIGNATION	U	
1ere Dame	1	50 000
2e Dame	1	40 000
3e Dame	1	30 000
4è à 50è	47	235 000
MONTANT		355 000

10Km Marche sportive Seniors Messieurs

DESIGNATION	U	
1er Homme	1	50 000
2e Homme	1	40 000
3e Homme	1	30 000
4è à 20è	17	85 000
MONTANT		205 000

10Km Marche sportive Seniors Dames

DESIGNATION	U	
1ere Dame	1	50 000
2e Dame	1	40 000
3e Dame	1	30 000
4è à 20è	17	85 000
MONTANT		205 000

Marche Familiale

DESIGNATION	U	
1ere Famille	1	100 000
2e Famille	1	75 000
3e Famille	1	50 000
4è à 20è Famille (Bons d'achat)	17	255 000
MONTANT		480 000

16 140 000

NB : Est considéré comme bénéficiaire de la prime tout participant ayant franchi la ligne d'arrivée en premier et qui a été pointé à tous les postes de contrôle du parcours.

Article 11 : Force majeure

En cas de force majeure, de catastrophes naturelles ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des athlètes, Tara Sports & Entertainment SA se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 : Règlement des différends

Tout différend ou contestation né(e) dans le cadre du Marathon International de Douala devra être porté(e) à l'attention des organisateurs pour un règlement à l'amiable.

Les participants déclarent avoir pris connaissance du présent Règlement intérieur et s'obligent à le respecter en tous ses termes. Par ailleurs, ils se déclarent physiquement aptes à prendre part à la compétition.

